



LIGUE RWANDAISE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

B.P 1892 KIGALI- TEL. / FAX/ :(250)502276 - E-mail : lipro@rwandatell.rwanda1.com

Site Web : <http://www.liprodhor.org>

Agréée par A.M. N° 447/05 du 30/12/1991 et membre de la FIDH depuis le 15/01/1995

Madame, Monsieur,
Cher Partenaire,

Objet : Information sur la situation
actuelle de la LIPRODHOR.

Nous avons l'honneur de vous informer que la LIPRODHOR vient d'être citée par une Commission parlementaire comme une « *association qui collabore avec la faction 'divisionniste' du parti MDR (Mouvement Démocratique Républicain)* ».

En effet, une Commission parlementaire ad hoc avait été constituée en décembre 2002 pour examiner les problèmes de dissension au sein de ce parti MDR. Et lorsqu'elle rendait ses conclusions aux Députés en séance plénière le 14 avril 2003, nous avons été surpris d'entendre la LIPRODHOR citée par le rapporteur comme suit :

« Une faction du MDR, partisan fervent de cette idéologie du Parmehutu, a recouru aux stratégies de raviver cette idéologie à travers des campagnes de sensibilisation populaire et en créant dans certaines localités des associations à travers lesquelles elle véhicule son idéologie, étant entendu qu'il lui était devenu impossible de le faire à travers la voie de leur Parti (...). Ce n'est pas tout. Les partisans de cette faction ont également mis en œuvre la stratégie de collaborer avec des organisations non gouvernementales déjà existantes. Ici, on peut citer notamment l'organisation dénommée LIPRODHOR – la LIPRODHOR se dit être une organisation de défense des droits de l'homme -, mais d'après des témoignages recueillis, le MDR Power, la faction de Kabanda collabore étroitement avec la LIPRODHOR et, dans ce cadre, ils reçoivent de l'extérieur des financements pour réaliser certaines actions ».

Nous vous signalons que ces propos ne figurent nulle part dans les lignes du rapport (écrit) de la Commission.

D'autre part, un passage des pages d'annexes du rapport reproduisant les entretiens que la Commission avait eus dans la province de Gisenyi, affirme qu'« *une réunion aurait été tenue à Kayove (district) et que des habitants du district de Nyagisagara se seraient rendus à une réunion à Kigali* ». Le passage cite alors la LIPRODHOR comme une des associations « *pouvant y avoir une part de responsabilité* ».

Considérant ces accusations, graves mais sans fondement, et qui ne visent qu'à décourager notre engagement à la cause des droits de l'homme, nous avons publié une déclaration de protestation le 16 avril 2003 et dont copie en annexe.

Il est à rappeler que notre organisation avait été obligée, en juin 2001, de suspendre les activités de formation des autorités de base en droits de l'homme après la diffusion d'un communiqué sur les conditions inhumaines dans la prison de Nsinda (province de Kibungo). Les accusations actuelles surviennent au moment où nous venions de normaliser la situation avec les autorités rwandaises et redémarrer les activités de formation sur tout le territoire rwandais.

Nous demandons ainsi à nos Partenaires d'être solidaires avec la LIPRODHOR en ces moments et éventuellement de l'aider à préciser aux autorités rwandaises la destination des financements qu'elle reçoit.

Nous entamons des discussions avec les autorités et vous tiendrons au courant de tout développement. Nous vous remercions de votre solidarité.

Le Président de la LIPRODHOR
Révérend Emmanuel NSENGIYUMVA.